

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 28 JANVIER 2025 à 18H
SALLE DES FETES DE BOURNAZEL

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 22 janvier, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Delphine PINCZON du SEL et Laurence POILLERAT, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean Christophe Cayre (Titulaire)

Commune de LES CABANNES : Messieurs Philippe WOILLEZ et Patrick LAVAGNE (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET (Titulaire).

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS (Titulaires).

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Bernard RIVIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER, Madame Nadine FILIPE (Titulaires).

Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Sandrine CERE (suppléante).

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de NOAILLES : Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (Titulaires)

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS (Titulaire).

Commune de SALLES sur CEROU : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire)

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Mathieu AMIECH (Titulaire)

Commune d'AMARENS : Monsieur Patrick MONTELS (Titulaire)

Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire)

Commune de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Messieurs Alex BRIERE (Saint Marcel Campes), Jean Claude LAVI (Cordes sur ciel), Jean Paul MARTY (St Martin Laguépie), Serge DALMIERES (Bournazel), Benoit OURLIAC (Marnaves), Jérémie STEIL (Vaour)

06- 2025 Délibération portant fixation des tarifs de raccordement à l'assainissements 2025.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi « NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Cordais et du Causse s'est saisie de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2022.

À ce titre, la Communauté de communes est désormais seule compétente pour fixer la tarification des raccordements au réseau assainissement sur l'ensemble de son périmètre de compétence. Afin de faire converger à moyen terme vers un tarif unique pour répondre à l'obligation d'harmonisation tarifaire, la communauté de communes va réaliser en 2025 son schéma directeur d'assainissement collectif

Vu l'état des lieux des installations réalisés en 2024,

**ENTENDU L'EXPOSÉ PRÉSIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERÉ A UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la fixation des tarifs de raccordement à l'assainissement collectif à compter du 1^{er} février 2025 jusqu'à l'élaboration d'une politique tarifaire pluriannuelle tel que défini ci-dessous.

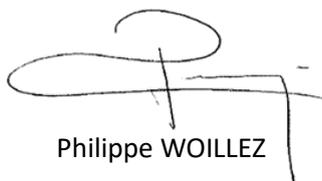
Communes	Droit de raccordement nouveau branchement	Frais de branchement	Dépassement forfait de branchement en fonction des travaux
CORDES	450€		
LES CABANNES	750€		
MOUZIEYS-PANENS	150€		
PENNE abonnés redevables	850€		
PENNE abonnés Fontbonne	850€		
NOAILLES	2 000€		
ST MICHEL DE VAX	1 500€		sur devis de travaux
LOUBERS	3 000€		
MILHARS	2 400€	400€	
LE RIOLS	1 500€		
LABARTHE BLEYS	2 400€	700€	
SALLES SUR CEROU	Immeuble assimilés domestiques Surface plancher 0-100 m2 --- 1 300,00 € surface plancher 101-300 m2 --- 3 000,00 € surface plancher 301-500 m2 - - 4 000,00 € surface plancher 501-1000 m2 - - 5 000,00 € surface plancher >1000 m2 - - + 1 000€/300m		
VAOUR		2000	sur devis de travaux
ST MARTIN LAGUEPIE		400	

- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le 04/02/2025 et de sa publication le 04/02/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du 04/02/2025